

# Accord sur les marchés publics

Ouvrir les marchés et renforcer la bonne gouvernance



# Le saviez-vous?

Le montant total des dépenses liées aux marchés publics dans le monde est estimé à 13 000 milliards de dollars EU par an et à environ 15% du PIB mondial. L'Accord de l'OMC sur les marchés publics (AMP de 2012) vise l'achat de marchandises, de services et de services de construction par les pouvoirs publics d'une valeur supérieure à 1 700 milliards de dollars EU par an.

# L'Accord sur les marchés publics en bref

La version actuelle de l'Accord sur les marchés publics (AMP de 2012) a été adoptée en 2012 et est entrée en vigueur en 2014. Il s'agit d'un accord plurilatéral, ce qui signifie que tous les Membres de l'OMC ne sont pas parties à l'Accord. L'AMP de 2012, qui vise l'achat par les pouvoirs publics de marchandises, de services et de services de construction, favorise l'ouverture mutuelle des marchés entre ses Parties et renforce la transparence, l'intégrité et d'autres aspects de la bonne gouvernance. Il résulte d'une révision de l'Accord l'ayant précédé, l'AMP de 1994. La renégociation la plus récente a permis d'améliorer le texte de l'Accord de 1994 et d'élargir considérablement les engagements des Parties en matière d'accès aux marchés.

## Parties à l'AMP

---

Un grand nombre de Membres de l'OMC sont Parties à l'AMP de 2012 et davantage de Membres de l'OMC sont en train d'accéder à l'Accord ou participent en qualité d'observateurs au Comité des marchés publics de l'OMC. La liste actuelle des Parties à l'AMP, des économies accédantes et des observateurs peut être consultée à l'adresse suivante: [www.wto.org/gpa](http://www.wto.org/gpa).

# L'AMP de 2012 incarne trois principes généraux

## Non-discrimination

---

Les Parties à l'AMP s'engagent à appliquer des règles et pratiques en matière de marchés publics qui ne favorisent pas les fournisseurs nationaux par rapport aux fournisseurs d'autres Parties à l'AMP, ou les fournisseurs d'une autre Partie à l'AMP par rapport aux fournisseurs d'une autre Partie à l'AMP.

## Transparence

---

L'AMP de 2012 établit l'obligation de publier la législation relative aux marchés publics, ainsi que les nouvelles possibilités de marchés visées par l'Accord et les adjudications. La transparence permet de garantir que les fournisseurs potentiels des Parties à l'AMP puissent se familiariser avec les règles et politiques applicables et prendre connaissance des possibilités d'appel d'offres ou des marchés adjugés.

## Équité de la procédure

---

L'AMP de 2012 comprend des prescriptions spécifiques, telles que la création de mécanismes nationaux indépendants pour l'examen des plaintes des fournisseurs, afin de veiller à ce que les fournisseurs intéressés ou participants des Parties à l'AMP soient traités équitablement.

## Accords sur les marchés publics



## Prise en compte des besoins spéciaux des pays en développement

L'AMP de 2012 prévoit la possibilité, sur demande, de négocier un traitement spécial pour les pays en développement, y compris les pays les moins avancés, qui accèdent à l'Accord, dans la mesure où ce traitement répond à leurs besoins en termes de développement. S'il en est ainsi convenu, ce traitement est accordé sous la forme de mesures transitoires pour soutenir les priorités de ces pays en matière de développement.

# Avantages de l'AMP de 2012

## Promotion du commerce

---

L'AMP de 2012 donne accès à des marchés publics d'une valeur annuelle actuellement estimée à plus de 1 700 milliards de dollars EU. Les règles énoncées dans cet Accord garantissent que ces marchés, dans la mesure où ils ont été ouverts en vertu de l'AMP de 2012, restent ouverts à la concurrence des fournisseurs de toutes les Parties à l'AMP. À mesure que de nouveaux pays accèdent à l'Accord, la taille globale des marchés couverts par l'Accord augmente.

## Soutien au développement économique

---

L'AMP de 2012 contribue au développement et à la croissance économiques comme suit:

- ▶ en accroissant la concurrence sur les marchés publics nationaux, ce qui aide les gouvernements à obtenir le meilleur rapport qualité-prix et à améliorer l'utilisation des ressources publiques limitées; et
- ▶ en encourageant l'investissement étranger direct et le transfert de nouvelles technologies d'autres pays.

## Amélioration de la gouvernance

---

L'AMP de 2012 est le premier Accord de l'OMC à lutter ouvertement contre la corruption, en exigeant des Parties de l'AMP qu'elles mènent leurs activités de passation de marchés de manière à éviter les conflits d'intérêts et à empêcher les pratiques frauduleuses. Cette exigence est renforcée par des dispositions spécifiques de l'AMP de 2012 en matière de transparence et par des procédures permettant à un fournisseur de déposer un recours pour violation de l'Accord et/ou de la législation nationale connexe.

Les principes et prescriptions procédurales énoncés dans le texte de l'AMP de 2012 ne s'appliquent pas automatiquement à toutes les activités de passation des marchés de chaque Partie. En effet, ils s'appliquent uniquement aux activités de passation des marchés explicitement visées dans les listes d'engagements négociées par chaque Partie à l'AMP.

Les listes des Parties concernant le champ d'application, qui font partie intégrante de l'AMP de 2012, définissent le champ d'application des engagements de chaque Partie dans quatre dimensions:



**Entités contractantes:** organismes et entités publiques dont les processus de passation des marchés sont ouverts aux soumissionnaires étrangers.



**Marchandises, services, et services de construction:** catégories spécifiques de marchandises, services et services de construction faisant l'objet d'engagements en matière d'accès aux marchés.



**Valeurs de seuil:** seuils monétaires au-delà desquels les activités de passation des marchés doivent respecter les règles de l'AMP de 2012.



**Exceptions:** toutes limitations ou exclusions spécifiées dans les listes.

Les activités de passation des marchés ne sont soumises aux règles de l'AMP de 2012 que si elles sont menées par une entité couverte, si elles concernent des marchandises, des services ou des services de construction couverts et si elles dépassent la valeur de seuil applicable, à moins qu'elles ne soient explicitement exemptées dans les notes de la Partie relatives au champ d'application.

Pour plus de détails sur les engagements des Parties, le portail e-GPA peut être consulté à l'adresse suivante: (<https://e-gpa.wto.org>).

# Résumé

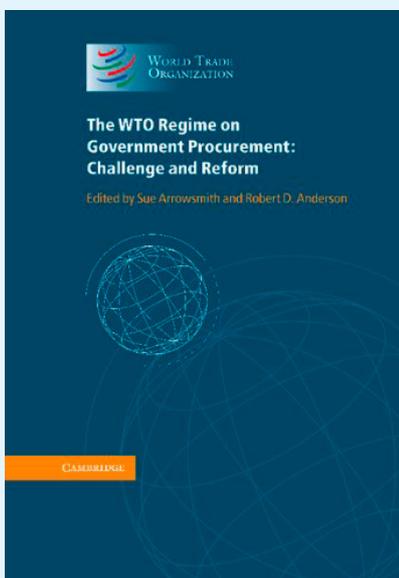
L'AMP de 2012 élargit la portée de la version précédente de l'Accord et renforce la bonne gouvernance en exigeant des Parties qu'elles mènent leurs activités de passation des marchés de manière transparente, non-discriminatoire tout en faisant en sorte d'éviter les conflits d'intérêts et d'empêcher les pratiques frauduleuses. L'augmentation du nombre de Parties à l'AMP de 2012 témoigne des avantages de l'Accord.

## Et maintenant?

---

L'AMP de 2012 continuera d'évoluer pour prendre en compte les nouvelles tendances des marchés publics. Les Parties à l'AMP ont déjà mené des discussions sur:

- ▶ la participation des petites et moyennes entreprises aux marchés publics et les pratiques connexes (voir le document [GPA/CD/6](#) – Liste des meilleures pratiques);
- ▶ les marchés durables;
- ▶ l'établissement et la communication de données statistiques; et
- ▶ les restrictions et les exclusions en matière d'accès aux marchés des Parties à l'AMP.



## Pour en savoir plus

Les publications de l'OMC peuvent être achetées à la librairie en ligne de l'OMC:

<http://onlinebookshop.wto.org>

The WTO Regime on Government Procurement:  
Challenge and Reform

Portail e-GPA: <https://e-gpa.wto.org>

Crédit photo – page 1-2: ©iStockphoto/Chunyi Wong

L'AMP de 2012 sur le site Web de l'OMC: [www.wto.org/gpa](http://www.wto.org/gpa)

Le texte de l'AMP de 2012 et des textes juridiques connexes de l'OMC: [https://www.wto.org/french/docs\\_f/legal\\_f/rev-gpr-94\\_01\\_f.pdf](https://www.wto.org/french/docs_f/legal_f/rev-gpr-94_01_f.pdf)